

Le Bulletin Municipal

Juillet 2015 N° 14



Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de Communes du Sancy



SOMMAIRE

• Informations Pratiques	page 2
• Le mot du Maire	page 3
• La vie communale	page 4
• La vie associative	page 16
• Informations Diverses	page 23
• Bon à savoir	page 30
• Chronique du temps passé	page 32
• Parlons Patois	page 33
• La Cramailotte	page 34
• Calendrier des manifestations	page 35
• Mots croisés de Christian Dekimpe	page 36

INFORMATIONS PRATIQUES

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Jeudi : Didier Cardenoux

Lundi et mercredi : 11h - 12 h : Lionel Brendani

Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

Député : Jean-Paul Bacquet : 04 73 89 68 95

Conseiller Général : Lionel Gay : 04 73 79 61 05

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Communauté de Communes du Sancy –

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITE :

Médecin : permanence tous les mercredis, consultation ou sur rendez-vous, assurée par le cabinet médical de Besse

Dentistes :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 (Besse)

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67 (Besse)

Infirmier :

Daniel Cappe : 04 73 71 90 48 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Kinésithérapeutes :

Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)
04 71 78 53 07 (Condat)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Sophrologue :

Isabelle Arnoux : 09 77 30 95 61

Pharmacie N'Guyen : 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire :

Didier Rousseau : 04 73 71 94 67

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

Bibliothèque ouverte au public tous les mardis de 14 H à 18 H

Déchetterie de Besse : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Mardi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé le jeudi.

Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.

Ligne régulière des Autocars André (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi, toute l'année sauf jours fériés.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:05—Gare Routière 11:15

Départ Clermont-Fd Gare SNCF 16:30—Gare Routière 16:45, Arrivée Égliseneuve 17:50

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve 19:35** (Vendredi)

Le mot du Maire



Chères Egliseneuvoises, chers Egliseneuvois,

Le temps passe vite...

Déjà plus d'un an que la nouvelle équipe municipale est en place. Après avoir connu des épreuves difficiles cet hiver, notre commune voit la belle saison arriver avec optimisme.

Le dépôt de pain fonctionne bien et la boulangerie devrait rouvrir prochainement.

Le cabinet médical secondaire apporte à la population un accès aux soins indispensable. Je tiens à remercier les Docteurs Corinne SUDRE et Marina TOURNADRE pour leur investissement dans ce projet.

Les travaux du lotissement du Pré de Gendre sont en cours. Une résidence principale se construira à l'automne.

Le point de vente de produits régionaux a ouvert à la Maison des Fromages.

Les premiers vacanciers arriveront dans le gîte de Sougeat La Souze en août.

La saison estivale va nous donner l'occasion de se rencontrer au cours des festivités programmées par le comité des fêtes et les associations.

Si Egliseneuve est riche de son passé rien ne sera plus jamais comme autrefois. Mais notre commune possède encore de nombreux atouts. Le dynamisme de l'agriculture et des producteurs de saint-nectaire, les commerçants et artisans, l'école, les associations, le tourisme, l'implication de tous dans la vie de la commune font d'Egliseneuve une commune vivante qui peut espérer en son avenir.

Je vous souhaite à tous un très bon été.

*Bien cordialement
Votre maire*

Didier CARDENOUX

LA VIE COMMUNALE

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 24 janvier 2015

BAIL LOCATIF CABINET MÉDICAL ET PARTICIPATION DES OCCUPANTS :

Pour donner suite à sa décision du 14 novembre dernier concernant la création d'un cabinet médical secondaire, le Conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité :

- Décide de louer l'ancien cabinet médical, propriété de Monsieur Jean-Jacques VERGNE à raison de 4 000 € de loyer annuel afin de le mettre à disposition des professionnels de santé intéressés.
- Mandate le Maire pour signer le bail locatif avec Monsieur Jean-Jacques VERGNE à compter du 1^{er} février 2015 et pour une durée de 12 mois ;
- Décide de fixer à 100 € mensuels la participation aux charges locatives des occupants comme suit et à compter du 1^{er} avril 2015 :
 - Docteurs SUDRE et TOURNADRE 100.00 €
 - Monsieur Daniel CAPPE, infirmier 100.00 €

SPANC :

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Lyonnaise des eaux a répondu à notre demande et qu'un complément d'information est attendu de la part de VEOLIA. En conséquence et en l'absence d'éléments permettant d'arrêter un choix, il propose l'ajournement de cette question et propose son inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal, ce qui est accepté à l'unanimité.

OUVERTURES DE CRÉDITS : Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'ouvrir les crédits suivants et dit que les sommes ci-dessous seront inscrites au Budget Primitif 2015 :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Remplacement du circulateur de la chaudière du groupe scolaire | 2 760.00 € TTC |
| - Remplacement du bruleur de la chaudière du la poste | 1 246.30 € TTC |
| - Acquisition d'un téléviseur et pose d'une parabole pour le foyer logement | 1 076.00 € TTC |

La facture de voirie de la Cime des Prés établie par l'entreprise MAGE fera l'objet d'une négociation. La création d'un « bateau » pour favoriser l'accès au garage de Mademoiselle SALVAN sera réalisé par le personnel communal.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE : A l'unanimité et sur proposition du Maire, le Conseil décide de fixer à 3.90 € le prix du repas à la cantine scolaire à compter du 1^{er} février 2015.

INDEMNITÉS 2014 DU TRÉSORIER :

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité DÉCIDE :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à David PICAUD, receveur,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

EDF : TARIFS RÉGLEMENTÉS :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- autorise l'adhésion de la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Vente des contrats supérieurs à 36 kVA dits « jaunes » et « verts » ;
- autorise le Maire à signer la convention de groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

CONVENTION TARENTOISE ; AVENANT :

En date du 14 décembre 2013, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer la convention de mise en œuvre d'une phase d'élaboration d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin Tarentaire/Chauvet/Crégut/Lastioule. A ce jour et à l'unanimité, les élus mandatent le Maire pour signer le projet d'avenant qui leur a été présenté.

COMMUNE DE ST GENES-CHAMPESPE : AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER :

La Commune de Saint-Genès Champespe a validé la réalisation d'un aménagement foncier agricole et forestier sur un périmètre comprenant une partie de la commune de Saint-Genès et une extension sur la commune d'Egliseneuve d'Entraigues (parcelle cadastrée E 392, propriété de Monsieur Jérôme BATTUT, pour une superficie de 2 hectares). Une partie de la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues se trouvant incorporée dans cet aménagement, le Conseil, après délibération et à l'unanimité émet un avis favorable au projet ci-dessus évoqué.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT : MISSION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS :

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme, pour une contribution annuelle de 50 € ;
- prend acte que le barème pourra être actualisé par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

MAISONS FLEURIES : Le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Animation-Communication » souhaite récompenser les personnes qui ont consacré un effort particulier au fleurissement de leur propriété. Eliane GOY précise qu'elle a visité les villages en compagnie de Anne VALETTE, que Catherine AUGUIN s'est occupée du Bourg et qu'elle a fait appel à deux personnes extérieures à la commune pour visiter les villages adjacents aux routes de Saint-Genès et de Picherande. Le Conseil, après avoir pris connaissance de la liste des personnes et sites retenus par la commission susvisée, décide à l'unanimité :

- de valider la liste des lauréats,
- d'attribuer un bon d'achat de 20 € aux personnes qui ont consacré un effort particulier au fleurissement de leur propriété,
- d'attribuer un bon d'achat de 30 € pour les sites remarquables,
- **DIT** que la liste des bénéficiaires sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage,
- **DIT** que les fournisseurs retenus sont les établissements BRUN et le GAEC des Fleurs et Plans du Brivadois,
- **DIT** que ces bons sont destinés au fleurissement 2015.
- **DIT** que l'année 2015 fera l'objet d'un concours sur inscriptions

INFORMATIONS DIVERSES :

- **GITE DE SOUGEAT LA SOUZE** : L'aménagement suit son cours. Il convient à ce jour de lancer une consultation pour l'acquisition du matériel et du mobilier. Trois lots sont définis : électroménager, meubles et vaisselle. Eliane GOY, Pierre MOINS et Marie-Thérèse CHAUVET sont chargés de contacter plusieurs fournisseurs.
- **AMÉNAGEMENT DE L'ACCES DU VILLAGE DE BOGON** : Le Maire fait part à l'Assemblée de la visite de Monsieur PAGON, propriétaire d'une maison à l'entrée du village de Bogon, qui continue à subir les déboires occasionnés par le passage des gros véhicules. Pour remédier à ce problème, il propose l'implantation d'une borne protectrice. La commission « voirie-bâtiments-sécurité » est chargée d'étudier la proposition et de suggérer un éventuel nouvel accès. D'autre part, le terrain de Monsieur PAGON sera remblayé par le personnel communal.
- **VIABILITÉ HIVERNALE** : la subvention attribuée jusqu'alors par le Conseil général d'un montant de 6 816 € n'est plus que de 2 785 € pour 2014.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 27 février 2015

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014.

Ces derniers présentés sous la présidence de Pierre MOINS s'établissent comme suit :

• <u>BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 218 481.75 €
• Section de Fonctionnement :	
▪ Dépenses	500 243.15 €
▪ Recettes	576 650.55 €
▪ RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 76 407.40 €
▪ Résultat 2013 reporté	+ 222 727.68 €
▪ RESULTAT DE CLOTURE	+ 299 135.08 €
• Section d'Investissement :	
▪ Dépenses	357 644.47 €
▪ Recettes	255 291.88 €
▪ RESULTAT DE L'EXERCICE	- 102 352.59 €
▪ Résultat 2013 reporté	+ 21 699.26 €
▪ RESULTAT DE CLOTURE	- 80 653 .33 €
• <u>ETAT DE RESTES A REALISER :</u>	
▪ Dépenses	241 260.00 €
▪ Recettes	125 691.00 €

Cet état concerne les programmes suivants (en dépenses) :

➤ Eclairage public :	292.00 €
➤ Eglise :	74 334.00 €
➤ Aménagement du Gite de Sougeat-Lassouze	4 867.00 €
➤ Travaux de réfection au Foyer Logement	4 782.00 €
➤ Réparations bâtiments	4 564.00 €
➤ Acquisition de matériel de déneigement	102 000.00 €
➤ Travaux de grosses réparations de voirie	15 420.00 €
➤ Trottoirs en traverse (côté nord)	17 400.00 €
➤ Trottoirs en traverse (côté sud)	17 600.00 €

• <u>Affectation des Résultats :</u>	
▪ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	102 912.75 €
▪ Affectation à la couverture d'autofinancement (ligne 1068)	196 232.33 €
▪ Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001)	80 653.33 €

• **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité**

• <u>BUDGET EAU : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 173 088.30 €
• Section d'Exploitation :	
▪ Dépenses	70 053.04 €
▪ Recettes	86 682.86 €
▪ RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 16 629.82 €
▪ Résultat 2013 reporté	+ 15 188.65 €
▪ RESULTAT DE CLOTURE	+ 31 818.47 €
• Section d'Investissement :	
▪ Dépenses	79 547.84 €
▪ Recettes	47 585.71 €
▪ RESULTAT DE L'EXERCICE	- 31 962.13 €
▪ Résultat 2013 reporté	+ 173 231.96 €
▪ RESULTAT DE CLOTURE	+ 141 269.83 €
• <u>ETAT DES RESTES A REALISER :</u>	
▪ Dépenses	91 220.00 €
▪ Recettes	46 456.00 €

Cet état concerne les programmes suivants (en dépenses) :

- Diagnostic du réseau d'eau 15 850.00 €
- Travaux de pose de vannes + compteurs 63 950.00 €
- **Affectation des Résultats** :
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 31 818.47 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'Investissement (ligne 001) : 141 269.83 €
- **VOTE** : Ce dernier est voté à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :** + **60 357.97 €**
 - **Section d'Exploitation** :
 - Dépenses 29 678.39 €
 - Recettes 27 410.29 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 2 268.10 €
 - Résultat 2013 reporté + 16 675.18 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 14 407.08 €

 - **Section d'Investissement** :
 - Dépenses 177 867.35 €
 - Recettes 164 345.89 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 13 521.46 €
 - Résultat 2013 reporté + 59 472.35 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 45 950.89 €

 - **ETAT DES RESTES A REALISER** :
 - Dépenses Néant
 - Recettes Néant

 - **Affectation des Résultats** :
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 14 407.08 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 45 950.89 €

 - **VOTE** : Ce dernier est voté à l'unanimité.
 - **BUDGET CCAS : EXCEDENT GLOBAL DE :** + **650.41 €**
 - **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses 747.28 €
 - Recettes 460.00 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 287.28 €
 - Résultat 2013 reporté + 650.41 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 363.13 €

 - **Affectation des Résultats** :
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 363.13 €

 - **VOTE** : Ce dernier est voté à l'unanimité.

CARRIERE DES AVEIX : AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE.

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus concernant la demande d'autorisation déposée par la société CTPP (devenue SMCA) en vue de l'exploitation de la carrière et de ses installations annexes au lieu-dit « Les Aveix ». Il précise que ces documents peuvent être consultés par le public en mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et qu'à ce jour, le Conseil doit se prononcer sur cette demande d'exploitation. Le Conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la demande susvisée.

DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE AU VILLAGE DE BOGON. Le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur André ECHAVIDRE, propriétaire au village de Bogon, qui souhaite acquérir deux portions de terrain communal jouxtant sa propriété cadastrée B 1067 – 769 - 775. Le Conseil, après délibération, à l'unanimité :

- **MANDATE la Commission « Voirie- Bâtiments-Sécurité »** pour étudier cette possibilité,
- **DIT** que la décision sera prise en fonction du rapport établi par la commission susvisée lors d'une prochaine réunion.

CHANTIER « JEUNESSE ET RECONSTRUCTION ».

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes interventions de l'association « Jeunesse et Reconstruction » et propose la reconduction de ce type d'opération pour 2015. A l'unanimité, le Conseil :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition susvisée pour l'intervention de l'association précitée dans le cadre de travaux de peintures sur différentes barrières situées en centre bourg,
- **DIT** que cette intervention se déroulera du 02 au 22 août 2015 moyennant une participation communale de 3 500 €,
- **DONNE** autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le responsable de l'association « Jeunesse et Reconstruction ».
- **DIT** que Silvère PLANE, Marie-Thérèse CHAUVET et Anne VALETTE sont chargés de l'organisation et du suivi du chantier.

EPF-SMAF : DEMANDE D'ADHESION.

A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'adhésions suivantes :

- le syndicat intercommunal à vocation unique « **Assainissement des Bords de Sioule** » (Puy-de-Dôme),
- la communauté de communes **Entre Allier et Bois Noirs** (Puy-de-Dôme),
- la commune de **Saint Pierre La Bourlhonne** (Puy-de-Dôme).

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 10 Avril 2015

BUDGETS PRIMITIFS 2015.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui réglementent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 03 avril dernier et s'établit comme suit :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	629 173.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	526 724.00 €

En dehors des « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 241 260 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Signalisation au sol	6 000.00 €
➤ Eclairage public	21 000.00 €
➤ Foyer rural (versement à la CCMS)	11 219.00 €
➤ Aménagement du gîte de Sougeat la Souze	12 000.00 €
➤ Installations techniques diverses	6 000.00 €
➤ FIC 2015	31 000.00 €
➤ Voirie du lotissement « Pré de Gendre »	25 200.00 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil départemental du PDD qui subventionne à 70 % le programme de signalisation au sol dans le cadre du « produits des amendes de police ».

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire indique qu'il a proposé à la Commission des Finances de voter les subventions aux associations qui participent à l'animation locale. La somme globale de 12 030 € est votée à l'unanimité et se répartit comme suit :

▪ Comité des fêtes pour la journée du 9-08-2015)	2 500.00 € (dont 1 500.00 €
▪ Amicale laïque sportive « Besse-Egliseneuve » (Foot)	100.00 €
▪ OCCE (Coopérative Scolaire)	1 300.00 €
▪ Les Amis d'Egliseneuve	500.00 €
▪ ACIER	100.00 €
▪ Anciens Combattants	300.00 €
▪ Le Bouchon et le Buron	1 500.00 €
▪ Club de l'Amitié	500.00 €
▪ Société de Chasse « La Montagnarde »	300.00 €
▪ Troupe de l'Escourdou	300.00 €

▪ Association pour le don du sang	100,00 €
▪ La Farandole du Temps	200,00 €
▪ Collège de Besse	100,00 €
▪ La Mémoire des Marchands de Toile	500,00 €
▪ Jeunesse et Reconstruction	3 500,00 €
▪ COSA	230,00 €

A l'unanimité et à titre exceptionnel, il est également décidé de prendre en charge le feu d'artifice de la fête patronale des Sept Frères jusqu'alors payé par le Comité des Fêtes.

VOTE DES TROIS TAXES :

Le Conseil approuve la proposition du Maire faite à la commission des finances et du budget et à l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme suit :

TAXES	TAUX 2014 (%)	TAUX 2015 (%)	PRODUIT 2015
HABITATION	15.43	15.43	80 575
	17.84	17.84	69 861
FONCIERE NON BATIE	26.79	26.79	52 160
TOTAL			202 596

- **TARIF DES LOYERS AU FOYER LOGEMENT** : Sur proposition du Maire et après avis de la commission des finances et du budget réunie le 03 avril dernier, à l'unanimité, il est décidé :
 - d'augmenter les loyers du Foyer Logement au 1^{er} juillet 2015 après communication par l'INSEE du nouvel indice de référence des loyers.
 - d'augmenter le montant des charges mensuelles de 2.50 € ce qui le porte à la somme de 97.50 € à compter du 1^{er} juillet 2015.
- **FOYER LOGEMENT : ETUDE D'ÉVALUATION** : Dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'autorisation du Foyer-Logement, les services du Conseil départemental du Puy de Dôme exigent un rapport d'évaluation externe de notre établissement.

En conséquence, le Maire soumet à l'Assemblée le projet de confier cette tâche à un cabinet expert en la matière et propose à l'Assemblée les services du cabinet NAVARRO pour la somme TTC de 3 360.00 € ce qui est accepté à l'unanimité.

- **EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE** :

Afin de terminer les travaux du gîte de Sougeat-la-Souze et de faire face aux travaux d'entretien des espaces verts, il est décidé à l'unanimité d'embaucher deux personnes dans le cadre de contrats saisonniers.

Monsieur Joël RODDE sera engagé à compter du 20 avril 2015 jusqu'au 30 juin 2015 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Une seconde personne sera également recrutée dans les mêmes conditions ci-dessus évoquées à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de deux mois à compter du 1^{er} juin 2015.

Ces deux personnes seront embauchées en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire avec une rémunération basée sur le 1^{er} échelon, IB 330, IM 316.

- **CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LA GESTION DU GITE DE SOUGEAT LA SOUZE** : Dans le cadre de la future exploitation du gîte mis en objet, le Maire propose à l'Assemblée de créer une régie afin de percevoir les recettes générées par sa location et le Conseil après avoir délibéré, en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** le projet ci-dessus et **DONNE AUTORISATION** à Monsieur le Maire pour créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits générés par la location du gîte de Sougeat-La-Souze.
- **INSCRIPTION D'UN AGENT POUR L'EXAMEN DU PERMIS C, CATEGORIE « POIDS LOURD »** : Dans le cadre de la formation du personnel technique communal, le Maire propose l'inscription de Monsieur Anthony MAZEYRAT, adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire, à l'examen du permis C,

catégorie « poids-lourd ». Il précise que le coût de cette formation varie entre 1 500 € et 1 650 € TTC et le Conseil, à l'unanimité accepte la proposition susvisée avec inscription pour le mois de juin prochain. Monsieur le Maire est mandaté pour signer la convention avec le centre de formation le mieux disant.

- **B – BUDGET EAU :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier approuvé à l'unanimité s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 110 934.00 €
 - Investissement :
 - Dépenses 198 103.00 €
 - Recettes 220 838.00 €

Ces travaux d'investissement correspondent au diagnostic du réseau d'eau, au solde des travaux de pose des vannes de coupures et des compteurs, à des travaux de grosses réparations. L'acquisition d'une mini pelle est évoquée et des crédits sont votés. La décision de son achat reste cependant en suspend et sera évoquée ultérieurement.

- **SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL :**

- Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité :
 - **DÉCIDE** que la somme de 26 265 € sera versée par le budget de l'Eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2014 de l'eau : compte 6218 « autres personnels extérieurs » du chapitre 012 « charges du personnel ».

- **PRIX DU M3 :**

A l'unanimité, il est décidé d'augmenter le prix du mètre cube pour l'eau. Ce dernier est fixé à 1 € le mètre cube. Cette tarification entrera en vigueur lors de la facturation 2015.

- **C – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 48 504.00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 136 409.00 €

Ces travaux concernent la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le secteur du Rio Cros.

- **SPANC** : Le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation de contrôle des systèmes d'assainissement individuel et fait part de la dernière rencontre avec les délégués de la Lyonnaise des Eaux pour étudier le contrat de prestation de services. Il rappelle également que cette mission avait déjà été confiée à VÉOLIA mais que pour des raisons tarifaires, cette dernière demeure inachevée. Le Conseil, ayant pris connaissance de la proposition du prestataire de services susvisé et après délibération :

- **DÉCIDE** de confier la gestion de l'assainissement non collectif à la « Lyonnaise des Eaux » aux conditions stipulées dans le projet de contrat présenté,
- **MANDATE** le Maire pour signer le contrat de prestation de services pour le SPANC avec l'organisme susvisé qui prévoit le contrôle de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées et les diagnostics des installations existantes.

- **D – BUDGET DU CCAS :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 805.00 €

- **E – BUDGET DU LOTISSEMENT DU PRE DE GENDRE :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement 59 014.00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 59 014.00 €

ASTREINTES HIVERNALES AUX AGENTS COMMUNAUX : Le Maire fait état des astreintes assurées durant la période hivernale 2013-2014 par les agents communaux pour assurer le déneigement des voies communales. Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de payer la somme de :
- 546.40 € pour les astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT,
- 371.22 € pour les astreintes assurées par Patrice CHAUVON durant la période précitée.

MAISON DES FROMAGES : PROJET DE CRÉATION D'UN POINT DE VENTE SAISONNIER DE PRODUITS RÉGIONAUX :

Le Maire rappelle à l'Assemblée la réunion qui s'est tenue le 2 avril dernier à la Maison des Fromages pour évoquer le projet de création d'un point de vente de produits régionaux et dresse un compte-rendu de cette rencontre.

A ce jour, deux personnes (Madame Véronique PISSAVY et les époux VINCENT, commerçants à Besse) se portent candidates à la création du projet susvisé et le Conseil, à l'unanimité :

- **RETIENT** la candidature de Madame Véronique PISSAVY,
- **DIT** que le local de la Maison des Fromages sera mis à sa disposition à titre gratuit,
- **DIT** que les charges lui seront facturées (électricité)
- **CHARGE** le Maire d'établir une convention d'occupation des lieux en bonne et due forme et le **MANDATE** pour la signer avec Madame Véronique PISSAVY.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE :

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de nommer au sein de chaque conseil municipal un conseiller municipal en charge des questions de défense, lequel peut être le maire. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Didier CARDENOUX, Maire, pour assurer les fonctions ci-dessus définies.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 28 Mai 2015

REPRISE DE LA BOULANGERIE.

Le Maire informe l'Assemblée qu'à compter du 1er juin prochain, les époux SIOLY, boulangers à Besse et Saint-Anastaise, ne pourront plus assurer le service du dépôt de pain au Foyer rural. Monsieur René BAFOIL, également boulanger à Besse, se propose de prendre le relais et le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de mettre à disposition de Monsieur René BAFOIL, gérant de la SARL « BAFOIL » la cuisine du Foyer rural pour assurer la continuité du dépôt de pain en attendant l'ouverture d'une boulangerie ;
- **MANDATE** le Maire pour signer la convention d'occupation précaire à titre gratuit avec la SARL « BAFOIL », à compter du 1er juin 2015 jusqu'à l'ouverture d'une boulangerie ;
- **DIT** que l'occupant devra rembourser le montant des charges EDF.

A titre d'information, Monsieur BAFOIL s'est porté acquéreur des murs auprès des propriétaires et du fonds de commerce auprès du liquidateur. Les négociations sont en cours.

PROJET D'ACCUEIL D'UN MÉDECIN.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu en Mairie le Docteur BADICEANU, médecin à Bort les Orgues, qui souhaiterait installer un cabinet secondaire à Egliseneuve. Un premier contact a eu lieu avec les Docteurs SUDRE et TOURNADRE (qui assurent des consultations hebdomadaires à Egliseneuve) pour la mise en place des permanences locales. Les Docteurs SUDRE et TOURNADRE étant présents chaque mercredi, le Docteur BADICEANU pourrait assurer les consultations les autres jours de la semaine. Il précise que dans le cadre de cet exercice, les instances compétentes ont été saisies par le Docteur BADICEANU et les formalités administratives sont en cours. Aussi, pour finaliser l'occupation du cabinet médical, il convient d'établir une convention d'occupation précaire et le Conseil, à l'unanimité :

- **MANDATE** le Maire pour signer une convention d'occupation précaire pour l'utilisation du cabinet médical avec le Docteur BADICEANU dès qu'il pourra exercer sur le territoire communal ;
- **DÉCIDE** de fixer à 100 € mensuels la participation aux charges locatives à partir du 4ème mois d'occupation.

RÉGIE DU GITE DE SOUGEAT-LA-SOUZE : NOMINATION D'UN RÉGISSEUR.

Le Maire expose à l'Assemblée que les travaux du gîte de Sougeat-La-Souze sont sur le point de se terminer. Il rappelle la décision en date du 10 avril dernier concernant la création d'une régie et à ce jour, il convient de prévoir la nomination d'un régisseur, de son suppléant et de fixer les tarifs.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **MAINTIENT** sa décision de création d'une régie pour la gestion du gîte de Sougeat-La-Souze ;
- **DÉCIDE** de lancer un appel à candidatures pour la nomination du régisseur et de son suppléant ;
- **DIT** que la gestion du gîte de SOUGEAT-LA-SOUZE débutera le 1^{er} août prochain ;
- **DÉCIDE** de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} août 2015 :
 - **LOCATION POUR 12 à 14 PERSONNES (Haute-saison : vacances scolaires : été, Noël + Février, toutes zones confondues) :**
 - Semaine : (du samedi au samedi)
 - Sans chauffage : 1 300.00 €
 - Avec chauffage : 1 400.00 €
 - **LOCATION POUR 12 à 14 PERSONNES (Basse-saison) :**
 - Semaine : (du samedi au samedi)
 - Sans chauffage : 1 000.00 €
 - Avec chauffage : 1 100.00 €
 - Week-end (*) : (à partir du vendredi soir pour 2 nuitées)
 - Sans chauffage : 420.00 €
 - Avec chauffage : 450.00 €
 - Nuitée supplémentaire :
 - Sans chauffage : 200.00 €
 - Avec chauffage : 230.00 €
 - Forfait ménage : 100.00 €
 - **LOCATION POUR 8 PERSONNES (Basse- saison)**
 - Semaine : (du samedi au samedi)
 - Sans chauffage : 900.00 €
 - Avec chauffage : 1 000.00 €
 - Week-end(*) : (à partir du vendredi soir pour 2 nuitées)
 - Sans chauffage : 320.00 €
 - Avec chauffage : 350.00 €
 - Nuitée supplémentaire :
 - Sans chauffage : 160.00 €
 - Avec chauffage : 190.00 €
 - Forfait ménage : 100.00 €
 - **FORFAIT JOURNALIER POUR IMPLANTATION D'UNE TOILE DE TENTE : 15.00 €**

(*) Location « week-end » en dehors des périodes de vacances scolaires

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : NOMINATION D'UN COORDINATEUR.

Le recensement de la population de notre commune débutera le 21 janvier prochain pour se terminer le 20 février 2016. A la demande de l'INSEE, il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement et le Conseil à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable** à la nomination de Monsieur Didier CARDENOUX, Maire, coordonnateur communal pour le recensement ci-dessus évoqué.
- **DIT** qu'il sera assisté dans ses fonctions par Pascale CHABAUD en tant que coordonnateur suppléant.

ARBRE : AIDE A LA RÉALISATION DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ BOIS-ÉNERGIE.

Dans le cadre du développement durable et local, notre commune pourrait demander à bénéficier d'une aide à la réalisation des études de faisabilité « Bois-Energie ». Après délibération, il est décidé à l'unanimité de mandater le Maire pour inscrire la commune à la réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour le groupe scolaire-mairie-foyer logement et de solliciter les services de l'Adhume pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

INFORMATIONS DIVERSES.

- **DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR GUILLAUME BOULOGNE**
- Le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Guillaume BOULOGNE qui souhaite acquérir une parcelle de terrain aux « Rivaux » pour construire un « garage-atelier » de réparation, d'entretien et de maintenance de matériel agricole et de motoculture. A l'unanimité, il est décidé de fixer à 3 € le prix du mètre carré de terrain non viabilisé aux Rivaux. Monsieur Guillaume BOULOGNE en sera informé.
- **CONTROLE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS LUDIQUES DU SQUARE HENRY ANDRAUD**
- Les équipements mis à disposition des enfants sur l'aire de jeux du square Henry ANDRAUD doivent être régulièrement contrôlés. Contact a été pris avec un organisme agréé qui propose une prestation pour la somme de 366.00 € TTC. Le Conseil mandate le maire pour signer le devis présenté.
- **MANŒUVRES AU PROFIT DU 92^{ème} RI :**
- Le Maire a répondu favorablement à la demande de la Préfecture du Puy de Dôme pour accorder une zone de manœuvres permanente aux personnels du 92^{ème} Régiment d'Infanterie.
- **PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ESPINCHAL AUX FRAIS DE SCOLARISATION DE SES ÉLÈVES :**
- La Municipalité de la Commune d'Espinchal a accordé 150 € par enfant scolarisé à Egliseneuve, soit la somme de 600 €. Le Maire lui a adressé ses remerciements.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 26 Juin 2015

FPIC FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : MODE DE REPARTITION 2015.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est répartie, pour l'exercice 2015, entre l'établissement de coopération intercommunale et ses communes membres à parité soit 337 229 € à la charge de la communauté de communes et 337 228 € à la charge des communes membres. Le montant de la contribution restant à répartir entre les communes membres pour l'exercice 2015, l'est en fonction des critères suivants : reprise du taux de participation de chaque commune au FPIC dans le cadre du calcul de droit commun et application de ce taux au montant de 337 228 €. En conséquence, la participation de Commune d'Egliseneuve d'Entraigues pour l'exercice 2015 uniquement, est donc la suivante :

Commune	Prélèvement de droit commun	Part de chaque commune dans le montant du FPIC	MONTANT 2015
<i>Egliseneuve d'Entraigues</i>	- 11 963	2,65%	-8 921 €

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le mode de répartition ainsi que la contribution communale 2015 dans le cadre du FPIC.

DÉCISION MODIFICATIVE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy avec la CAF et la MSA est arrivé à son terme au 31 Décembre 2014. Aussi, en vue de permettre la poursuite des actions menées dans le cadre de la politique enfance-jeunesse, il convient de contractualiser avec ces partenaires un nouveau contrat Enfance Jeunesse (2015-2018). Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de réengager la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues par l'intermédiaire de la Communauté de communes du Massif du Sancy dans un Contrat Enfance Jeunesse.
- Mandate son Maire pour en assurer l'exécution et signer le contrat correspondant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR J. RODDE CAE AVEC STEPHANE CHALUS. Le Maire informe l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux au gîte de Sougeat-La-Souze. Ces derniers ne pouvant être terminés qu'à la fin du mois de juillet, il convient de prolonger le contrat de travail de Monsieur Joël RODDE jusqu'au 17 juillet 2015.

D'autre part, il rappelle également la décision du 10 avril dernier concernant la création d'un autre emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts à raison de 20 heures hebdomadaires.

A ce jour, seul Monsieur Stéphane CHALUS a postulé et il serait possible de l'embaucher dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion avec une aide de l'Etat de 60 % (sur la base de 20 heures hebdomadaires). Compte tenu des besoins en matière de personnel, le Conseil, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de prolonger le contrat de travail de Monsieur Joël RODDE jusqu'au 17 juillet 2015 dans les mêmes conditions stipulées au contrat initial ;
- **ACCEPTÉ** d'embaucher Monsieur Stéphane CHALUS dans le cadre d'un CUI à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2015 pour une durée de six mois avec une rémunération basée sur le SMIC.
- **MANDATE** le Maire :
 - pour signer les contrats de travail aux conditions ci-dessus évoquées avec les personnes retenues.
 - pour effectuer toutes les démarches administratives avec Pôle Emploi.

NOMINATION DES REGISSEURS POUR LE GITE DE SOUGEAT-LA-SOUZE

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la gestion du gîte de Sougeat-la-Souze, il convient de nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. Un appel à candidatures a été lancé et deux personnes se sont portées candidates. Il s'agit de Monsieur Joël RODDE et de Madame Marie-Auxiliatrice MINET.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable :
 - à la nomination de Monsieur Joël RODDE régisseur titulaire du gîte de Sougeat-la-Souze qui recevra une rémunération basée sur l'Indice Brut : 340, Indice Majoré : 321 à raison de 45 heures mensuelles.
 - à la nomination de Madame Marie-Auxiliatrice MINET régisseur suppléant du gîte de Sougeat-la-Souze qui recevra une rémunération basée sur l'Indice Brut : 340, Indice Majoré : 321 à raison de 25 heures mensuelles.
- **MANDATE** Monsieur le Maire
 - pour signer les contrats de travail qui s'imposent. Ces derniers débiteront à compter du 1er août 2015 pour se terminer le 31 décembre 2015.
 - pour accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **BOULANGERIE** : Monsieur René BAFOIL, boulanger à Besse, s'est porté acquéreur des murs et du fonds de commerce de la boulangerie, propriété des conjoints TOURNADRE. Le compromis de vente doit être signé en l'étude de Maître CHANET-FENIES à Besse et St Anastaise lundi 29 juin prochain.
- **MÉDECIN** : Le Docteur BADICEANU n'a pas encore reçu d'autorisation d'ouverture de la part du Conseil de l'Ordre des Médecins pour un cabinet secondaire. Les démarches sont en cours.
- **MAGASIN « PETIT CASINO »** : En l'absence de remplaçants pour assurer la vacance des congés annuels des gérants, et malgré les recherches faites par le Maire, ce dernier sera fermé jusqu'au 20 juillet prochain.
- **DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAU** : Madame PICHON du bureau d'études C2EA s'est rendue en mairie le 25 juin pour présenter les phases 3 et 4 du diagnostic du système d'adduction d'eau potable
- **ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE AUX ERP** : les travaux sont programmés pour 2018-2019. Aucune aide pour leur réalisation en dehors de la DETR.

NOUVEAU



Animation et vente au Musée des Fromages AOP d'Auvergne

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'un point de vente dans la « Maison des Fromages », depuis le 14 juin 2015.



Toujours autant de succès pour les "roudoudous"

Suite à une forte demande des touristes et sur proposition de la Mairie en accord avec les acteurs locaux, ce point de vente permettra à tous de trouver un large choix de fromages A.O.P. et autres variétés, expression de la diversité des productions locales.

Ce point de vente sera également une vitrine des productions fermières et artisanales locales et nous pourrons y trouver à côté des Fromages, une sélection de Vins d'Auvergne, de miels, confitures, charcuteries, viandes de producteurs et bien d'autres produits transformés sur notre territoire et notre région.

Nous espérons vivement que leur qualité et ce nouveau service séduiront les habitants de même que les personnes de passage et participeront activement au dynamisme et à l'attractivité de notre village.



Ce point de vente sera ouvert :

- Du 14 au 28 juin 2015 : les mercredis, samedis et dimanches de 9h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00.

- Tous les jours : du 04/07/2015 au 30/08/2015 de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Véronique et Alain PISSAVY

LA VIE ASSOCIATIVE

La mémoire des marchands de toiles

Nous sommes une très jeune association (par sa date de création) domiciliée à Egliseneuve d'Entraigues dont le nom est tout un programme : **"La mémoire des marchands de toiles"**.

Nous avons pour objectif de raconter et faire revivre l'aventure migrante des marchands de toiles de la région Artense-Cézallier depuis le XIXème siècle jusqu'à nos jours au travers, d'expositions itinérantes ou fixes, de conférences, de rédactions de documents, de visites guidées et de toutes possibilités de représentations.

Nous allons organiser une série d'expositions itinérantes dans nos différents villages dès l'été prochain.

Condat	du 22 au 28 juillet 2015
Espinchal	du 29 juillet au 04 août 2015
Egliseneuve	du 05 au 12 août 2015
Marcenat	du 12 au 19 août 2015
Saint-Amandin	du 27 au 31 août 2015

Venez nombreux l'entrée sera gratuite.

Toute personne souhaitant faire partie de notre association est la bienvenue.

Nous sommes également à la recherche de témoignages, de documents et d'objets liés à cette profession. Si c'est votre cas et que vous souhaitez nous en faire profiter, merci de prendre contact avec nous :

Gérard FANDARD (président de l'association) 3, chemin de la Croix Mariot
63850 Egliseneuve d'Entraigues

gerardfandard@free.fr : tel : 09 50 53 08 91 ou bien 06 84 74 35 47

A C I E R

(ASSOCIATION DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DES EGLISENEUVE RÉUNIES)

Journée des Egliseneuvois en XAINTRIE, samedi 2 mai.

Les Egliseneuve de France, pour leur voyage annuel, se sont retrouvés aux Tours de Merle, haut lieu du Limousin médiéval. Ce nid d'aigle se présente sous l'aspect d'un chapelet de 7 tours et maisons fortes qui se dressent sur un éperon rocheux haut de 200 mètres. Après la visite guidée, les donjons de Pesteils et de Noailles retenaient particulièrement l'attention par leur état exceptionnel de conservation, un copieux repas servi à l'auberge du Teulet, permettait de resserrer les liens amicaux des 71 convives. En début d'après-midi, une visite libre des fermes du Moyen Age, reconstituant l'architecture et les activités d'un village rural de la fin du XVème siècle à Saint Julien aux bois, rappelait comment vivait l'homme sans dénaturer son environnement. Ensuite, les 33 Egliseneuvois du Puy de Dôme, comme les 38 de Dordogne se sont quittés jusqu'au prochain rendez-vous fixé au 27 septembre à EGLISENEUVE près BILLOM pour l'assemblée générale annuelle.

Les adhésions sont à retirer auprès de Claire Lac ; la cotisation reste maintenue à 5 euros



Photo souvenir à l'ancienne chapelle seigneuriale dédiée à Saint Léger.

Les anciens combattants

La première année de « LA GRANDE GUERRE ». Août 1914 - Juillet 1915 Vers la guerre totale

Déclenchement

Le 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche est assassiné à Sarajevo par un nationaliste serbe de Bosnie. Le jeu des alliances est lancé, une crise internationale s'amorce.

- Mais Sarajevo est loin et malgré les articles alarmistes de la presse le 14 juillet 1914 est célébré partout en France. Le défilé a lieu en grande pompe à Longchamp, le soir les parisiens comme la plupart des Français dansent dans les nombreux bals organisés. Chacun profite avec allégresse car personne ne sait de quoi l'avenir sera fait.

Pour éviter tout incident le gouvernement ordonne à l'armée française de reculer de 10 km le long de la frontière avec l'Allemagne.

Mais les événements s'enchaînent :

- Le 31 juillet le député Jean Jaurès, qui militait pour la paix est assassiné.

- Le 1^{er} août la France décrète la mobilisation générale.

- Le 2 août l'armée allemande envahit le Luxembourg

- Le 3 Août l'Allemagne déclare la guerre à la France et commence l'invasion de la Belgique.

- Le 4 août le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne.

La grande tuerie va commencer. La France va y perdre 4% de sa population.

Les causes des erreurs stratégiques

Je ne vais pas compter par le détail les opérations militaires de ce début de la guerre qui fut, on ne le dit pas assez dans les livres d'histoire, la période la plus meurtrière de la guerre de 1914-1918.

Les états-majors des deux camps sont partisans de l'offensive à outrance et de la guerre de mouvement. Ils ne tiennent pas compte des progrès de l'armement.

Ils conçoivent encore la stratégie comme elle existe depuis l'antiquité. En dépit des progrès de l'armement, invention de la poudre à canon, la stratégie reste toujours axée autour de deux modèles : la forteresse dont il faudra faire le siège pour s'en emparer et l'affrontement en rase campagne avec l'armée ennemie. L'exemple de référence est Napoléon. Il s'agit pour les belligérants de tenter d'écraser l'armée ennemie lors d'une bataille décisive puis de conclure à plus ou moins brève échéance la paix. Les modèles sont Austerlitz, Waterloo ou plus proche dans le temps, Sedan.

L'état-major allemand suit le plan Schlieffen qui consiste, en violant la neutralité belge et par un vaste mouvement tournant, à encercler le principal corps de bataille français engagé en Lorraine et sur les Vosges.

Les forces en présences étant numériquement à peu près égales (10 700 000 hommes de chaque côté) comment

alors expliquer la défaites de « **la batailles des frontières** » ?

L'état-major français a adopté le concept de **l'offensive à outrance**, développé par le colonel Charles Ardant du Picq dans son ouvrage « *Etude sur le combat* ». La stratégie est donc celle de la charge en masse, de la percée chez l'ennemi, de la charge à la baïonnette. Les pertes sont considérées comme inévitables : « *Il faut des massacres et l'on va sur le champ de bataille que pour se faire massacrer.* (Général Lucien Cardot).

D'où des décisions qui vont coûter cher à l'armée française :

- Abandon de l'artillerie lourde au profit du seul canon de 75 qui doit suivre l'avancée de l'infanterie

- Maintien du fameux pantalon garance qui doit permettre à notre artillerie de distinguer nos troupes dans la mêlée

- Replis en deuxième ligne des mitrailleuses en position de défense car on pense qu'à l'offensive il sera difficile de les alimenter en munitions.

De la bataille des frontières à la victoire de la Marne

L'armée française attaque à l'est pour marcher vers le Rhin et délivrer les provinces perdues en 1870. 600 000 hommes attaquent l'armée allemande qui d'abord recule puis contre attaque. Notre artillerie est muselée par l'artillerie lourde ennemie, les charges à la baïonnette sont brisées par les tirs de mitrailleuses.

Finalement le front de l'est va se stabiliser entre Meurthe et Moselle mais le plan Joffre a échoué et les pertes ont été énormes. Le mois d'août 1914 est le plus meurtrier de toute la guerre. (27 000 mort pour la seule journée du 22 août)

Cependant le plan allemand semble réussir. Les armées allemandes ont après de durs combats bousculé l'armée belges, écrasé les fortifications grâce à leur artillerie lourde (obusier de 210mm et mortier de 305mm).

Le roi Albert 1^{er} ordonne le repli de l'armée belges à l'abri de la position fortifiée de d'Anvers. La première armée allemande laisse 150 000 hommes et une importante artillerie pour masquer le camp retranché d'Anvers.

Le général allemand Helmuth Von Moltke renforce son armée avec des divisions de réserve. L'état-major français se croyant en supériorité numérique, 31 divisions contre 24 alors qu'en face c'est 48 divisions d'infanterie allemandes qui approchent.

Aussi les défaites vont se succéder : bataille de Charleroi, bataille de Mons, bataille des Ardennes.

Les troupes alliées reculent, c'est la Grande Retraite jusqu'au sud de la Marne ponctuée par deux batailles d'arrêt, la bataille de Cateau (Troupes britanniques) et la bataille de Guise (Troupes françaises).

Le gouvernement français quitte Paris et s'installe à Bordeaux, laissant la capitale sous le gouvernement militaire du général Gallieni. Mais le but des allemands n'est pas Paris mais l'encerclement et la destruction de l'armée française.

L'armée allemande bien que numériquement supérieure aux armées alliées offre son flan droit peu protégé. Le général Gallieni convainc l'état-major et le général Joffre d'une contre-offensive possible sur L'Ourcq : c'est la première victoire de la Marne (6-9septembre).

Tout d'abord les troupes allemandes tiennent bon mais finissent par reculer de 40 à 80 km. Elles se replient sur l'Aisne et se retranchent sur le massif de l'Argonne notamment au Chemin des Dames.

Le plan Schlieffen a échoué et le chef allemand Von Moltke est remplacé par Erich von Falkenhayn.

La course à la mer.

L'enjeu est de contrôler les ports de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer et Calais que les Allemands cherchent à atteindre pour couper les Anglais de leurs bases de communications avec l'Angleterre.

Les Anglais se sont retranchés à Ypres, les Belges inondent les polders, les Français font la liaison entre les alliés et les troupes allemandes, bien que supérieures en nombre, se heurtent pour la première fois à un front dense, restreint et continue ; L'armée allemande va, à son tour subir des pertes énormes. (*Der Kindermord*, le massacre des innocents)

Après la stabilisation du front les alliés vont passer à la contre-attaque et à leur tour subir de lourdes pertes.

La « **mêlée des Flandres** » inaugure la fin de la guerre de mouvement et des combats à découvert, les tranchées s'étirent de la Mer du Nord à la frontière Suisse sur près de 800 km.

Les pertes, répétons-le ont été énormes plus de 600 000 hommes rien que du côté français, 60 000 morts par mois, 2 000 par jour. (710 000 au total du côté des alliés) 400 00 à 450 000 du côté allemand.

La mondialisation du conflit

A l'est victoires et défaites se succèdent. (Gumbinnen, Tannenberg, batailles des lacs Mazures, Bataille de Lemberg) L'Empire Ottoman rejoint les Allemands et les Autrichiens dans la Guerre, le Japon puis L'Italie vont rejoindre les Alliés : le conflit devient mondial.

Mais la guerre devient également « *totale* ».

Totale parce que toutes les ressources des belligérants vont être mobilisées.

Totale parce que la distinction entre civils et militaires est abolie.

Totale parce que la propagande vise à déshumaniser l'ennemi.

Totale parce que le conflit utilise l'arme économique. (blocus de l'Allemagne)

Totale parce que pour la première fois on va utiliser tous les moyens pour vaincre en particulier l'arme chimique. (les gaz asphyxiants)

Quelle conclusion, quelle morale tirer de cette première année de guerre,

Sinon que jamais, avant, dans l'histoire de l'humanité les gouvernements et les états-majors n'ont été si peu économes de vies humaines, si peu respectueux de la valeur des hommes.

Guy CAGNIANT

Commémoration de la 61^{ème}
journée nationale du
souvenir des victimes et
des héros de la déportation

dimanche 26 avril



Vendredi 8 mai

Commémoration du 8 mai 1945 et dépôt de gerbe au monument poursuivie
en mairie autour du verre de l'amitié

Buron et Bouchon

Dimanche 16 décembre

Le marché de Noël

Noël, fête de tous les âges, a connu son succès habituel. Divers exposants étaient de la partie. 105 adultes et 18 enfants ont partagé le repas concocté par les membres de l'association



Samedi 28 mars

Belote et... re-belote !

Ce concours a rassemblé 28 équipes dans un esprit convivial. L'équipe gagnante a remporté un jambon de pays, il s'agit de Georges et Daniel, nouveaux arrivants à Egliseneuve

Dimanche 5 avril

La chasse aux oeufs

En ce matin de Pâques, malgré le froid et une météo peu favorable cela n'a pas dissuadé, petits et grands, à la recherche de friandises



Théâtre

Samedi 9 mai

Les pièces montées de la Couze ont offert un spectacle de détente et de franche rigolade.
Début de séance "Le boyau de la rigolade" de Francis Poulet puis
"Sexy Flag" de Christian Rossignol.
Les spectateurs n'ont pas boudé leur plaisir et les rires ont fusé

Fête de la musique

Samedi 20 juin



Convivialité, bonne humeur, tout y était pour une fête réussie.
Emporté(e)s par leur élan, certain(e)s n'ont pas hésité à se lancer au rythme
endiable du TOP des années 80, d'autres s'agitent derrière la buvette



La Société de Pêche

Quelques lignes sur les activités de la société de pêche "LA DONATOISE" section Egliseneuve-Espinchal.

Chaque année nous procédons à l'alevinade de nos ruisseaux avec des truitelles de quatre à cinq centimètres que nous achetons par quantité de 3 à 4000 suivant les années et le lieu à réalimenter à la Salmoniculture fédérale de La Villetour à Besse.

Il faut préciser que la salmoniculture prélève les géniteurs sur nos ruisseaux afin de nous redonner des poissons provenant de la même espèce.

Avec ce procédé nous parvenons tant bien que mal à entretenir un empoissonnement correct de nos cours d'eau. Malgré tout nous constatons chaque année la baisse du nombre de pêcheurs. Pour tenter d'y remédier et afin d'assurer la relève, la Société prend à sa charge les cartes découvertes pour les jeunes apprentis pêcheurs, ce jusqu'à l'âge de 12 ans.

Malheureusement, nous déplorons la dégradation de la qualité de nos cours d'eau à certains endroits. La pollution de l'eau douce est un phénomène qui devient très inquiétant.

La société de pêche souhaite une bonne saison et de belles prises à tous ses adhérents.

Le Président,

Bernard GUITTARD

La Troupe de l'Escourdou

Cette année, La Troupe de l'Escourdou fait relâche. Plusieurs raisons expliquent cette défection, la principale étant les problèmes de santé que j'ai rencontrés, problèmes qui ont émoussé ma capacité à faire du bon travail.

Les enfants ont travaillé toute l'année et ont présenté le résultat de cette année studieuse lors de la Fête de l'Ecole. Un grand merci et un grand bravo à eux.

Pardon aux amateurs de La Troupe mais qu'ils se rassurent dès la rentrée je compte bien mettre les bouchées doubles et je profite de cette tribune pour lancer un appel à tous.

Rejoignez-nous et venez partager les rires et les applaudissements

La Présidente,

Martine BLAVIGNAC

INFORMATIONS DIVERSES



Le père Noël à l'école

Cette année encore le Père Noël était au rendez-vous dans notre école communale. Les enfants ont profité du goûter qui leur était offert.

Samedi 10 janvier

Départ en retraite !

C'est en présence du Maire, Didier CARDENOUX, des membres du conseil municipal et des employés communaux, que nous avons partagé le verre de l'amitié avec Marcel Chabreuil bien décidé à mettre un terme à sa carrière de garde-champêtre, fonction qu'il a exercé durant ces 36 dernières années.

Jacques BERNARD et Jean-René TOURNADRE, anciens maires, étaient au rendez-vous pour lui souhaiter une très bonne retraite et l'occasion leur fut donnée d'évoquer quelques souvenirs.



Merci à la Maison SIOLY d'avoir assuré la continuité de la boulangerie jusqu'au 31 Mai. Depuis le 1^{er} juin cette continuité est assurée par la SARL BAFOIL dans l'attente d'ouverture d'une boulangerie.

Si l'hiver m'était conté !

Neige et vent n'ont pas épargné notre région bloquant certains villages.

Parfois la pelleuse était nécessaire pour précéder la fraise, le chasse-neige impuissant face à d'impressionnantes congères



Février 2015 - village de la Renonfeyre - c'est Jean-Paul qui s'y colle !

26ème Edition du Festival Hot Swing & News Orleans du Massif du Sancy



Pas le "blues" pour le public qui a répondu présent pour cette soirée auprès du Smoky Midnight Blues.

Ceux qui se nomment les "gangsters" ont su faire partager leur amour pour cette musique "blues et Jazz" Un régal !



Travaux réalisés

Voirie

L'entretien des voiries communales a été réalisé fin avril pour une cinquantaine de tonnes d'enrobé froid. Pour les 25 tonnes restantes, les travaux seront réalisés d'ici fin septembre. Concernant les chemins qui exigent de grosses réparations les travaux sont à l'étude pour une réalisation courant 2016.

Eau

Suite à des recherches de fuites effectuées il a été constaté une perte de 600 m³ d'eau nécessitant des réparations ce qui justifie l'augmentation du m³ d'eau de 0,90 € à 1 €.

Lotissement "Pré de Gendre"

Lancement des travaux

Cinq lots vont être viabilisés sur une superficie totale de 2455 m²

Le marché Voirie et Réseaux a été notifié à l'entreprise CYMARO pour un montant de 58 457,20 €.

Le démarrage des travaux a débuté le 8 juin pour une durée de 2 mois et la première construction devrait voir le jour en automne prochain



Gîte de Sougeat-La-Souze



L'aménagement du gîte de Sougeat touche à sa fin. Ce gîte pourra accueillir jusqu'à 14 personnes.

Son ouverture est prévue pour le 1^{er} août



Cuisine



Salle à manger

Horizon-Arts et Nature 2015

Organisé par l'Office de Tourisme
avec la participation de la Communauté de Communes du Sancy

"Les rameurs perpétuels"
Œuvre de François KLEIN
Artiste plasticien



Cette embarcation de 12 m de long est en mouvement continu à la manière d'un moulin rappelant l'homme avançant en aviron

du 13 juin au 27
septembre
10 œuvres sont réparties
dans le Sancy et 1
œuvre dans la chaîne des
Puis

Créé en 2007, Horizon
se prépare à passer le
cap de la 1ère décennie
en 2016

Jeudi 11 juin
Vernissage



Les nouveautés
du
foyer logement



Grace à l'intervention des employées communales : Madeleine, Nathalie, et Rachel, un atelier de travaux manuels est mis en place les mardis après-midi au Foyer Logement. Nos participants sont très investis (cf. photo), et se donnent à cœur joie de réaliser des calendriers de l'Avent ou des portes serviettes pour les enfants de l'école, des dessous de table, thermomètres,....

Et tout cela dans la bonne humeur. Merci !

Notons aussi que le Foyer s'est doté d'une télévision, installée dans la salle commune, à la disposition de tous.

La vie scolaire

Cette année encore de nombreuses activités ont été proposées aux enfants.

Tout d'abord, à travers les Temps d'Activités Périscolaire (TAP), qui se déroulent entre 15h45 et 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

La Ludothèque (découvrir les jeux d'éveil et collectifs) ; la Médiathèque (développer l'intérêt à la lecture) ; L'initiation, et plus, à l'informatique ; le Théâtre ; le Sport (jeux collectifs de ballon, activités neige,...) ; le Jardinage et Bricolage.

Et la nouveauté de cette fin d'année : les massages à l'école. C'est un programme qui s'adresse aux enfants de 4 à 12 ans, assuré par un professionnel, Mme Isabelle Arnoux, (sophrologue). Cet exercice a un effet calmant et améliore la concentration des enfants. Une des caractéristiques est qu'aucun adulte ne pose la main sur un enfant. Une note d'information ayant été distribuée aux parents d'élèves.

Séance de massage par Isabelle ARNOUX



Un grand remerciement est adressé, aux ATSEM, aux enseignants, et à toutes les personnes qui se sont investies (au travers des Associations ou à titre personnel) dans toutes ces activités tout au long de l'année.

Résultats satisfaisants du Loto scolaire :

QUINE DU 4 AVRIL 2015

<p>Cartons vendus : Ecole : 557 1 671 € Soirée : 102 306 € = 659 sous total : 1 977 €</p>	<p>Achat de gros lots..... 539,59 € sous total : 539,59 €</p>
<p>Buvette..... 252.40 € Pâtisseries..... 196 € Panier garni..... 94 € sous total : 542.40 €</p>	<p>Buvette, épicerie..... 132.61 € Boulangerie..... 10.00 € Charcuterie..... 34.01 € Bonbons..... 24.08 € sous total : 200.70 €</p>
<p>Total des recettes 2519.40 €</p>	<p>Total des dépenses. 740.29 €</p>
<p>BENEFICE : 1 779.11 €</p>	

Comme chaque année, le quine de l'école a réuni de nombreux amateurs. Cette soirée incontournable, réunie petits et grands pour montrer leur attachement à l'école. Les fonds récoltés, à l'occasion de cette animation permettent la réalisation de nombreux projets (achat de matériel, sorties scolaires,...).

Les enfants et leurs enseignants, qui s'impliquent dans la préparation de cet événement, remercient chaleureusement toutes les personnes qui les accompagnent dans l'effort, en particulier les parents qui collectent les lots et tous les généreux donateurs.

L'école donne rendez-vous pour l'édition 2016 et souhaite un bon été et de bonnes vacances à tous.

Un grand Merci à tous les généreux donateurs de lots, et à tous ceux qui ont apporté leur aide.

Les sorties scolaires de fin d'année :

Nos bambins ont encore eu une fin d'année bien remplie :

- le Festival "Plein la bobine" à la Bourboule.

Notons que cette année, c'est du sérieux puisque les classes des CE et CM sont "Classe jury"

- Spectacle de fin d'année

- Participation à la Journée "Portes ouvertes" des Pompiers.

Plusieurs rencontres ont eu lieu toute l'année pour découvrir le monde des Pompiers

- Voyage scolaire au "Pal" très prisé par les enfants !



nouveaux sportifs en herbe

Le club "ALS Besse football" a réalisé un entraînement de foot à Egliseneuve, permettant ainsi à de nouveaux footeux et footeuses de s'initier à ce sport

Deux panneaux de basket vont être installés d'ici la rentrée.

La commune d'Espinchal attribue chaque année une subvention à l'école, en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Merci Espinchal !

27 enfants sont inscrits (à ce jour) pour la rentrée 2015-2016

Bonnes Vacances à toutes et à tous !

La danse des canards !

Après une période de sevrage chez Pierre MOINS, 1^{er} adjoint, deux couples de "ColVert", offerts par le Maire, Didier CARDENOUX, ont immigré au plan d'eau d'Entraigues. Un couple d'oies les a rejoints

Longue vie heureuse et progéniture à ces nouveaux arrivants !



Gipsy et ses "petits" protégés

Journée "Portes ouvertes" de la caserne d'Egliseneuve



La relève est assurée par toute une équipe de choc : les enfants de l'école primaire d'Egliseneuve

Merci à TOUS pour cette belle journée

Bon à Savoir

LES RESPONSABILITES

L'élitage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élitage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique ;
- Les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élitage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

*Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de travaux

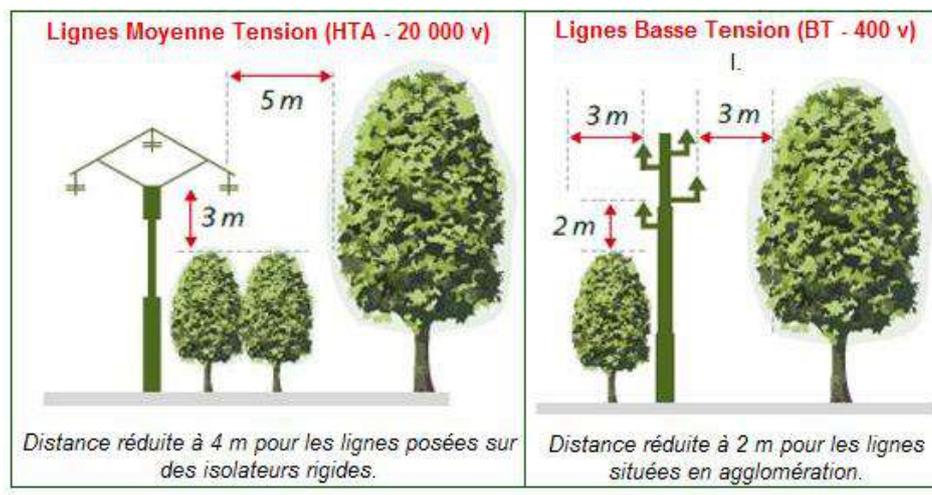
L'élitage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élitage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élitage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'ERDF.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ERDF au 0 810 333 044.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.erdf.fr



Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution en raison du phénomène d'amorçage

Ne pas toucher et s'approcher d'une ligne à terre

Ne jamais toucher un arbre ni une branche en contact ou très proche d'une ligne

LES DANGERS LIÉS A L'UTILISATION DU GROUPE ÉLECTROGENE

Pour pallier les coupures de courant, certains particuliers font le choix de s'équiper d'un groupe électrogène. Ils peuvent ainsi réalimenter temporairement une installation intérieure fixe en toutes circonstances. Toutefois, l'utilisation d'un groupe électrogène doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter un accident.

LES REGLES DE SECURITE A RESPECTER

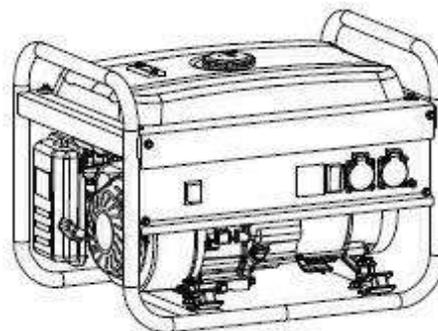
Conformément à la norme UTE C 15401, **il est impératif que l'installation soit séparée du réseau à minima en ouvrant le disjoncteur.**

Il est vivement recommandé de signaler cette manœuvre en apposant un « post-it » ou un macaron sur le disjoncteur pour éviter qu'une tierce personne ne le referme.

Pour se sentir pleinement en sécurité, l'utilisateur peut également installer un inverseur de sources 63 A, qui interdit le renvoi du courant du groupe électrogène vers le réseau public de distribution.

Outre l'ouverture du disjoncteur pendant l'utilisation, il convient de garder à l'esprit quelques règles de sécurité élémentaires :

- Ne pas raccorder le groupe électrogène sur une prise électrique (risque d'échauffement et d'incendie) ;
- Débrancher les appareils de forte puissance.



QUELLES SONT LES CONSEQUENCES EN CAS DE NEGLIGENCE ?

Si l'utilisateur oublie d'ouvrir son disjoncteur, le courant engendré par le groupe électrogène va alimenter l'installation intérieure et le réseau public de distribution. Cette mise sous tension artificielle d'une ligne, en théorie non alimentée, présente des risques pour les agents ERDF travaillant sur les réseaux.

Une surtension pourrait également endommager le groupe électrogène lors de la remise sous tension du réseau par les équipes ERDF.



**RISQUE
D'ÉLECTROCUTION
SUR LE RÉSEAU**

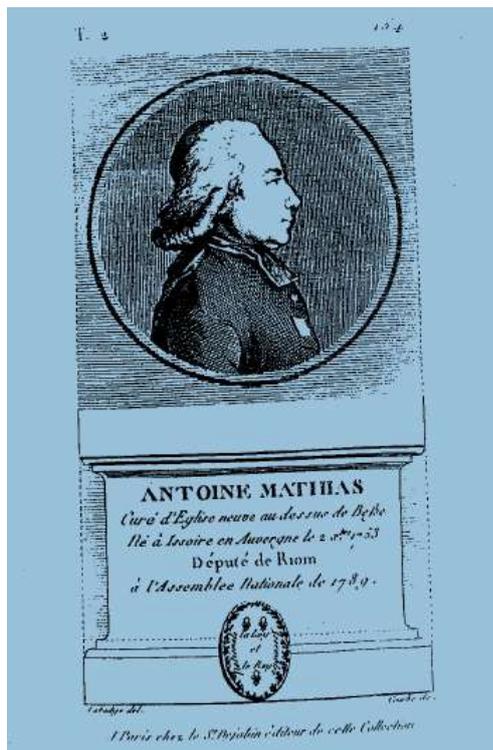


**RISQUE
DE DÉGÂTS SUR
VOTRE GROUPE
ÉLECTROGENE**

20 000 V

C'est le niveau de tension qu'est susceptible de délivrer en retour un groupe électrogène sur le réseau public de distribution si l'utilisateur oublie d'ouvrir le disjoncteur.

Chronique du temps passé



Notre paroisse, puis notre commune d'Egliseneuve, ont eu la chance d'y voir séjournier et vivre de fortes personnalités, au moins trois à mes yeux : Robert de Balsac d'Entraigues, Antoine Mathias et Henry Andraud.

Le premier cité a fait l'objet d'un article, dans le numéro onze du courrier des Egliseneuveois ; aujourd'hui, nous allons évoquer l'abbé Mathias, la prochaine fois, ce sera le tour d'Henry Andraud.

Antoine Mathias est né à Bourbon, dans la banlieue d'Issoire, le 2 décembre 1753 ; il entre très jeune dans les Ordres, il est nommé prêtre en 1776, à 23 ans, en vertu d'une dispense d'âge. La paroisse d'Egliseneuve, avait comme curé l'abbé Antoine Vedrine, et ce, depuis 1762 ; à sa mort, en 1779, il est remplacé pendant une année, par Joseph Fouilloux, et c'est début juillet 1780, qu'Antoine Mathias prend possession de cette cure.

Il hérite de deux prêtres communalistes, Antoine Boyer et Joseph Chanteloube, prêtres qui lui poseront d'énormes problèmes pendant toute la durée de sa mandature. Notre abbé Mathias possédait d'énormes qualités d'administrateur, et il se montra, par son instruction et son intelligence, digne d'être appelé à représenter le clergé à l'Assemblée d'Election de Clermont, organisée en 1787 par l'Assemblée Provinciale d'Auvergne.

Il fut élu député du clergé aux Etats Généraux de 1789 ; lors de la fameuse nuit du 4 août, il monta à la tribune de cette assemblée et prononça d'éloquents paroles pour l'abolition des pensions ecclésiastiques ; il demande la suppression de la pluralité des bénéfices et, aussitôt, joignant l'exemple au précepte, il déclare solennellement, aux applaudissements frénétiques de l'assemblée, renoncer pour sa part, à ceux qui lui appartiennent.

Après la dissolution de l'Assemblée Constituante, l'abbé Mathias revint à Egliseneuve, mais, n'ayant pas prêté le serment constitutionnel, étant donc prêtre réfractaire, sa présence dans cette cure fut tolérée jusqu'en avril 1792, et il dut quitter le district de Besse dès la fin de cette année, pour se réfugier dans sa famille, près d'Issoire.

Les mesures rigoureuses prises à l'encontre des prêtres réfractaires l'obligèrent à se réfugier hors des frontières de France ; ce fut d'abord à Chambéry, puis à Turin et enfin à Rome, où il resta jusqu'en mai 1795.

La Révolution du 9 thermidor ayant atténué les persécutions envers les prêtres réfractaires, l'abbé Mathias revint à Egliseneuve fin 1795, et il représenta le souverain pontife en Auvergne, jusqu'à la nomination de Mgr de Dompiere comme évêque de Clermont le 2 mai 1802

Il put se consacrer alors entièrement à sa paroisse, mais, malade, il s'installa à la cure de Pont du Château en 1809, fut nommé conseiller municipal de cette commune le 3 juillet 1814, fonction qu'il exerça 14 années; il mourut le 4 mai 1828, entouré des respects de tous.

Jacques BERNARD

Parlons patois !

Extrait du spectacle présenté par la troupe de l'**escourdou** sous la direction de Martine Blavignac,
Les 4/5 juillet et 9 août 2014 au foyer rural

Les BOUDINS, saison3, le mariage pour tous (suite)

Louise: Simone Tournadre; membres de l'association:

Jacques: Jacques Bernard; «Euvernhà: patué é tradisieu

le curé: Jean-René Tournadre) de cha nezautreï»

Louise : *Che maridonche maridon chau veire si bèleis prou bei ta neboudà*
Faut voir...si tu donnes assez à ta nièce.

Le curé : *Ane, ane, la simagreia son pu de noste ten ma lhur chau beilaz tican cau se fai*
Allons, allons ! on n'est plus au Moyen âge ! Les jeunes filles n'ont pas besoin de tout ce marchandage mais il faut bien leur donner quelque chose, ça se fait

Jacques : *I belarei l'oustalou, le granjou et le chazau soube marcha.*
Je lui donnerai la petite maison avec la petite grange et les ruines sur le marché

Le curé : *Gueta Louise en parla coua se selheirà*
Vous voyez Louise de la discussion jaillit la lumière.

Louise : *Sem d'entendà laissam voua ti !*
Volem pa se marida à la glheizà ma lau poudrei beneji biau
Allez ! Marché conclu !
Elles ne veulent pas se marier à l'église mais vous pourrez les bénir quand même

Le curé : *Ouai ouai que la brava drolà de le Bon Dieu la benejirai*
oui oui je les bénirai ces enfants de Dieu.

Louise : *E be Jacques trincan ei bounair de nostra petiotà*
Allons Jacques, il faut trinquer à la santé de nos jeunes.

Jacques : *Ma que la mairessà fassà pa la vidà !*
Pourvu que la Mairesse se laisse convaincre !

Jean-René TOURNADRE

La cramailotte



Y avez-vous pensé ?

Le printemps nous offre, dans nos montagnes, des tapis de pissenlits.... Si la fleur jaune vif ne séduit pas particulièrement pour finir en bouquet, avez-vous pensé, si vous disposez d'un peu de temps et si vous ne manquez pas de patience, à en faire un pur régal pour les papilles ? C'est un peu tard à présent, ces fleurs sont toutes parties dans le vent... elles ont fait leur parcours pour une nouvelle semaille. Mais l'année prochaine, pensez-y.... Préparez vos pots de confiture (environ 3 pots de 500 gr) pour une **gelée de cramailotte**.

En voici la recette :

- ❖ **Récoltez les fleurs bien ouvertes (environ 400 fleurs), retirez la partie verte et faites-les sécher quelques heures en les remuant de temps en temps,**
- ❖ **Mettez-les dans une bassine à confiture avec 1,5 litres d'eau, deux oranges et deux citrons non traités coupés en morceaux avec leurs zestes,**
- ❖ **Faites cuire pendant une heure à petits frémissements,**
- ❖ **Filtrez, ajoutez un kilo de sucre en poudre et faites cuire 45 mn de plus,**
- ❖ **Vérifiez la cuisson et mettez en pots.**

Un peu d'histoire : ce « miel de pissenlit » est une spécialité de Franche Comté où le pissenlit est appelé « cramailot ». Cramailot, diminutif de cramail, forme ancienne du mot crémaillère. Certains Francs-Comtois utilisaient d'ailleurs le mot de crémaillotte pour le pissenlit. Le « cramailot » est donc une « petite crémaillère », terme qui fait allusion au bord dentelé des feuilles de la plante. Ainsi, l'on palliait le manque de fruits du début du printemps avec cette gelée de même consistance que le miel. Il semblerait qu'elle fut aussi utilisée afin de traiter les toux et autres encombrements des bronches....

Pierrette GUELTON-MARTIN

Calendrier des Manifestations Année 2015

Samedi 28 mars:	Concours de Belote organisé par l'association "Bouchon et Buron"
Samedi 04 avril:	Loto de l'école (salle du Foyer Rural)
Dimanche 05 avril: (square et village)	Chasse aux oeufs organisée par l'association "Bouchon et Buron"
Vendredi 08 mai:	Cérémonie Monument "Anciens Combattants" (Square)
Samedi 09 mai:	Théâtre d'Ardes organisé par l'association "Bouchon et Buron" (salle du Foyer Rural)
Jeudi 21 mai:	Repas de l'association "Amis d'Egliseneuve" (salle du Foyer Rural)
Samedi 30 mai :	Bal disco (salle du Foyer Rural)
Samedi 20 juin:	Fête de la musique organisée par l'association "Bouchon et Buron"
Vendredi 26 juin:	Spectacle fin d'année de l'Ecole (salle du Foyer Rural)
Samedi 27 juin	Portes ouvertes Pompiers, en collaboration avec l'école primaire
Vendredi 10, samedi 11, dimanche 12 juillet:	Fête patronale des Sept Frères
Dimanche 12 juillet:	Cérémonie Monument "Anciens Combattants" (square)
Mercredi 22 juillet:	Journée du livre (salle du Foyer Rural)
Dimanche 2 août :	Concert à l'Eglise
Du mercredi 05 au mercredi 12 août:	Exposition : "Mémoire des Marchands de toiles" (salle du Conseil en Mairie)
Dimanche 09 août:	Journée " Richesses de nos montagnes"
Samedi 15 août:	Brocante et vide grenier
Dimanche 25 octobre:	Loto (après-midi) organisé par l'association "Bouchon et Buron" (salle du Foyer Rural)
Jeudi 03 décembre:	Repas du "Club de l' Amitié" (Salle du Foyer Rural)
Samedi 05 décembre:	Téléthon
Samedi 12 décembre:	Marché de Noël organisé par l'association "Bouchon et Buron" (salle du Foyer Rural)

Comité des fêtes :

Laurent MARION, Président
Pierre GUITTARD, Vice-président
Bernard LAURENT, Trésorier
Mathilde FALGOUX, Vice-trésorière
Maureen MINET, Secrétaire
Rémy GUITTARD, Vice-Secrétaire

LES MOTS CROISÉS DE Christian DEKIMPE

NOS ONZE ÉLUS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A													
B													
C													
D													
E													
F													
G													
H													
I													
J													
K													
L													

HORIZONTAL

- A Son dernier arbre connu est planté place du Foirail - Hommes anglais
- B Qualité surveillée nucléaire valable 3 ans - Période - Pour planter son arbre elle a invité Edouard Leclerc
- C Peuple de la Péninsule Arabique - Il le rompit mais peut être perdu - "c'est-à-dire" en expression latine
- D Un anion portant une charge négative - Agence nationale de sécurité
- E Guitariste de jazz - Pierre à aiguiser utilisée par les faucheurs
- F Bac équilibré - Condition - Mégaoctet - Vin rosé effervescent des Corbières
- G Sa réplique fut inaugurée par le Président le 25 avril 2015
- H Institut du cancer - D'Espinat
- I Fleuve Français de 1 006 kms - Chaîne de TV - Négation
- J Reliure grossièrement faite
- K Le premier - Outil à deux manches pour le bois - chiffre
- L En lui rajoutant une règle elle est au conseil - Le départ d'une cérémonie religieuse

VERTICAL

- 1 A récemment pris sa retraite - Indice
- 2 "Bonne Maman" - Nordic Coach & NLP Academy
- 3 Sont en perte de vitesse - tronçonna -
- 4 A de belles "Miss" - Avance lentement dans tous les sens
- 5 Adverbe - Constructeur français surtout de camions - mélangé, de 2 semaines, 7 jours ou de loisirs
- 6 Champ - mine - note
- 7 Carte de paiement - Prénom féminin -
- 8 Tissu - Elle a remplacé l'édredon
- 9 Langue artificielle - Véhicule Neuf
- 10 D'occasion -
- 11 Retranché d'un ensemble - écorce
- 12 Yeux anglais - Sorte de pois chiches
- 13 La maîtresse d'un border

Directeur de publication : Didier CARDENOUX

Illustration et conception du bulletin : Eliane GOY et Anne VALETTE

Ont contribué : Marie-Thérèse CHAUVET, Silvère PLANE, Gérard FANDARD, Pierrette et Didier GUELTON,
Mairie d'Egliseneuve



photo Didier GUELTON

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages

Mairie d'Egliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98

Courriel : egliseneuve@free.fr

Site internet de la commune : <http://www.egliseneuedentraigues.fr>